



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada



## Vérification du programme Katimavik

Bureau du dirigeant principal de la vérification et de  
l'évaluation  
Direction des services de vérification et d'assurance

Octobre 2010



*This publication is also available in English.*

Cette publication est disponible sur demande en médias substitués.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse Internet suivante : <http://www.pch.gc.ca>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010.

N° de catalogue : CH4-155/2010F-PDF

ISBN : 978-1-100-96294-8

# Table des matières

<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Introduction et contexte .....</b>	<b>5</b>
1.1 Autorisation du projet .....	5
1.2 Contexte .....	5
<b>2. Objectifs .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Portée .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Approche et méthodologie .....</b>	<b>7</b>
<b>5. Observations, recommandations et réponse de la direction .....</b>	<b>7</b>
5.1 Gestion du risque .....	7
5.1.1 <i>Clarification et documentation concernant les programmes de Katimavik-OPCAN</i> .....	7
5.2 Gérance et gestion du risque .....	9
5.2.1 <i>Visites sur place</i> .....	9
5.3 Gérance .....	10
5.3.1 <i>Paiements et gestion du dossier de Katimavik-OPCAN</i> .....	10
5.4 Gérance et responsabilisation .....	11
5.4.1 <i>Renouvellement annuel de l'accord de contribution</i> .....	11
<b>Annexe A – Critères de vérification .....</b>	<b>13</b>
<b>Annexe B – Définitions .....</b>	<b>19</b>



# Sommaire

## Introduction

Le programme Katimavik est un programme national d'apprentissage du service destiné aux jeunes, géré par la Direction de la participation jeunesse au sein de la Direction générale de la participation des citoyens du ministère du Patrimoine canadien.

Dans le passé, le programme Katimavik a offert aux jeunes Canadiens, âgés de 17 à 21 ans, la possibilité de découvrir leur pays et de créer des liens avec des collectivités et d'autres Canadiens.

Au sein du Ministère, l'équipe de gestion du programme Katimavik verse un financement à un bénéficiaire unique, la Corporation Katimavik-OPCAN, un organisme sans but lucratif établi à Montréal, qui administre le programme au nom du Ministère.

Le budget dont disposait le Ministère pour le programme Katimavik était de 12 017 000 \$ pour la période comprise entre septembre 2007 et mars 2008 et de 20 600 000 \$ par année pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010. Un équivalent temps plein (ETP), qui relève de la Direction générale de la participation des citoyens, est affecté à l'administration du dossier avec l'aide de l'équipe de gestion de la Direction générale.

L'autorisation de mener le projet de vérification découle du Plan de vérification pluriannuel axé sur les risques de 2010-2011 à 2012-2013, qui a été recommandé par le Comité ministériel de vérification et approuvé par la sous-ministre en mars 2010. La vérification portait sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 mars 2010, et elle avait pour objectif de fournir à la haute direction de PCH l'assurance que :

- les objectifs du programme Katimavik sont harmonisés avec ceux du Ministère, et que le programme est géré en conformité avec les politiques et procédures du Conseil du Trésor ainsi qu'avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- les risques liés à l'exécution du programme sont déterminés et bien gérés;
- l'équipe de gestion du programme Katimavik a mis en œuvre des contrôles appropriés afin de gérer efficacement l'accord de contribution avec Katimavik-OPCAN.

## Principales constatations

Tout au long du travail de vérification effectué sur place, l'équipe de vérification a observé plusieurs exemples de la bonne conception des contrôles et de l'application efficace qu'en fait l'équipe de gestion du programme Katimavik. Plusieurs constatations positives en sont ressorties, dont les plus notables sont mentionnées ci-dessous :

- Correspondance avec Katimavik-OPCAN :
  - L'examen des documents a permis à l'équipe de vérification d'observer une communication fréquente, précise et exhaustive entre l'équipe de

gestion du programme Katimavik et Katimavik-OPCAN. Cette communication s'établit de la façon suivante :

- une rétroaction fréquente, opportune et précise sur les rapports fournis;
  - une formation et une présentation ont été offertes sur la gestion budgétaire à la suite des recommandations de la vérification de la conformité des bénéficiaires de 2006;
  - des téléconférences fréquentes à tous les niveaux (agent de programme, gestionnaire et directeur général) avec Katimavik-OPCAN;
  - des appels téléphoniques et des courriels portant sur les activités quotidiennes.
- En outre, à la suite d'une téléconférence avec Katimavik-OPCAN, l'équipe de vérification a pu constater que cette dernière appréciait beaucoup le travail de l'équipe de gestion du programme Katimavik.
- Stratégie de mesure du rendement (SMR) :
    - Selon les constatations de la vérification, le *Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et le Cadre de vérification axé sur les risques intégrés (CGRR/CVAR)* ont été approuvés en 2006. Ce document comprend des indicateurs de rendement dans la section *Stratégie de mesure continue du rendement du programme Katimavik*. Une *Stratégie de mesure du rendement (SMR)* a été élaborée en 2009 avec de meilleurs indicateurs et une collecte de données plus fréquente et plus détaillée.
    - La SMR représente une force pour le programme Katimavik, compte tenu du nombre élevé d'indicateurs fournis, ainsi que leurs résultats.
    - Dans l'ensemble, le document sur la SMR est complet. Il comprend une section traitant des sources de données de même qu'une partie concernant la fréquence de la collecte de données, et il établit clairement la responsabilité de la collecte de l'information.

## Recommandations

L'équipe de vérification a aussi ciblé des points à améliorer quant aux pratiques et aux processus de gestion et a fourni des recommandations qui sont résumées ci-après :

1. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait travailler avec Katimavik-OPCAN afin de s'assurer :
  - que les objectifs et la responsabilité des divers programmes de Katimavik-OPCAN sont clairement définis et communiqués;
  - qu'il y a une distinction et une compréhension claire entre les programmes financés par PCH et les programmes financés par d'autres sources.

2. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait veiller à ce que des vérifications de la conformité des bénéficiaires et des vérifications financières soient effectuées :
  - afin de fournir l'assurance que les fonds versés à Katimavik-OPCAN sont utilisés aux fins prévues dans l'accord de contribution;
  - afin de s'assurer qu'il y a une séparation des fonds et des dépenses entre les divers programmes gérés par Katimavik-OPCAN.
3. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait entreprendre davantage de visites sur place dans les collectivités participantes, fondées sur la diligence raisonnable et l'évaluation du risque, afin de s'assurer que les activités répondent aux objectifs du programme Katimavik.
4. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait s'assurer que :
  - les paiements effectués à Katimavik-OPCAN sont en conformité avec les dispositions de l'accord de contribution ou les modifications;
  - la documentation et les justifications concernant la gestion de l'accord de contribution ou les modifications sont conservées dans le dossier de Katimavik-OPCAN tenu par le ministère.
5. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait poursuivre l'évaluation et la mise en œuvre de moyens appropriés pour améliorer les délais de traitement dans le processus de présentation et d'approbation de l'accord de contribution, et il devrait également continuer de promouvoir l'utilisation d'un accord de contribution pluriannuel.

## **Énoncé d'assurance**

Selon mon jugement professionnel en tant que dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, j'estime que les procédures de vérification qui ont été menées sont suffisantes et adéquates et que les éléments de preuve recueillis soutiennent l'opinion fournie dans le présent rapport. Celle-ci s'appuie sur la comparaison des conditions de l'époque et des critères de vérification préétablis qui ont été acceptés par la direction. L'opinion ne porte que sur l'objet de la vérification de l'entité examinée et de la portée décrite. Les éléments de preuve ont été recueillis en conformité avec la politique, les directives et les normes du Conseil du Trésor en matière de vérification interne, et les procédures adoptées sont conformes aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les éléments de preuve réunis sont suffisants pour convaincre la haute direction du bien-fondé de l'opinion découlant de la vérification interne.

## **Opinion de vérification**

En général, les objectifs du programme Katimavik sont harmonisés avec ceux du Ministère, et le programme est géré en conformité avec les politiques et procédures du Conseil du Trésor. Il faut apporter des améliorations à la gestion des risques liés au

programme et aux contrôles en place afin de gérer efficacement l'accord de contribution avec Katimavik-OPCAN.

À la suite de mon examen des contrôles de gestion, des cadres de gestion du risque et de la structure de gouvernance globale visant à vérifier la pertinence des pratiques, je suis d'avis que le programme Katimavik est doté d'une structure de gouvernance adéquate. Cependant, certains problèmes modérés nécessitent l'attention de la direction dans les domaines de la gestion du risque et des contrôles.

Original signé par :

---

**Richard Willan**

Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation  
Ministère du Patrimoine canadien

### **Membres de l'équipe de vérification**

Directeur intérimaire – Claude Bélisle  
Nicole Serafin  
Massandjé Fadiga, *CGA*  
Sonja Mitrovic  
Caroline Dulude

# **1. Introduction et contexte**

## **1.1 Autorisation du projet**

L'autorisation de mener le projet de vérification découle du Plan de vérification pluriannuel axé sur les risques de 2010-2011 à 2012-2013, qui a été recommandé par le Comité ministériel de vérification et approuvé par la sous-ministre en mars 2010.

## **1.2 Contexte**

Le programme Katimavik est un programme national d'apprentissage du service destiné aux jeunes, géré par la Direction de la participation jeunesse au sein de la Direction générale de la participation des citoyens du ministère du Patrimoine canadien. En 1997, le programme a été transféré du ministère du Développement des ressources humaines au ministère du Patrimoine canadien.

Dans le passé, le programme Katimavik a offert aux jeunes Canadiens, âgés de 17 à 21 ans, la possibilité de découvrir leur pays et de créer des liens avec des collectivités et d'autres Canadiens.

Les objectifs du Programme Katimavik sont de contribuer de façon importante au perfectionnement personnel, social et professionnel des participants; de promouvoir l'engagement social et le service communautaire, et d'offrir une expérience diversifiée favorisant une meilleure compréhension de la réalité canadienne.

Dans sa forme actuelle, le programme Katimavik est fondé sur le concept voulant que les participants apprennent par le biais du bénévolat. Les jeunes participants suivent l'un de deux programmes, soit la version classique de neuf mois, soit la version thématique de six mois, afin d'aider les organisations à réaliser des projets communautaires dans différentes régions du pays. Des groupes mixtes composés de 11 jeunes provenant de partout au Canada, dont environ la moitié sont des femmes, et près d'un tiers sont francophones, vivent ensemble dans des collectivités francophones et anglophones.

Au sein du Ministère, l'équipe de gestion du programme Katimavik verse un financement à un bénéficiaire unique, la Corporation Katimavik-OPCAN, un organisme sans but lucratif établi à Montréal, qui administre le programme au nom du Ministère.

Le budget dont disposait le Ministère pour le programme Katimavik était de 12 017 000 \$ pour la période comprise entre septembre 2007 et mars 2008 et de 20 600 000 \$ par année pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010.

Ces montants ont été répartis entre les dépenses de fonctionnement et d'entretien et l'accord de contribution comme l'indique le tableau ci-dessous :

Dollars	Exercice financier		
	De septembre 2007 à mars 2008	D'avril 2008 à mars 2009	D'avril 2009 à mars 2010
<b>Contributions</b>	11 536 000	19 776 000	19 776 000
<b>Fonctionnement et entretien</b>	481 000	824 000	824 000
<b>Montant total</b>	12 017 000 \$	20 600 000 \$	20 600 000 \$

Un équivalent temps plein (ETP), qui relève de la Direction générale de la participation des citoyens, est affecté à l'administration du dossier avec l'aide de l'équipe de gestion de la Direction générale.

## 2. Objectifs

La vérification a pour objectif de fournir à la haute direction de PCH l'assurance que :

- les objectifs du programme Katimavik sont harmonisés avec ceux du Ministère, et que le programme est géré en conformité avec les politiques et procédures du Conseil du Trésor ainsi qu'avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- les risques liés à l'exécution du programme sont déterminés et bien gérés;
- l'équipe de gestion du programme Katimavik a mis en œuvre des contrôles appropriés afin de gérer efficacement l'accord de contribution avec Katimavik-OPCAN.

Les objectifs de vérification et l'examen des activités ont été reliés aux éléments du Cadre de Responsabilisation de Gestion, tels qu'ils figurent à l'annexe A.

## 3. Portée

La vérification a porté sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 31 mars 2010. Elle a été réalisée au ministère du Patrimoine canadien dans la région de la capitale nationale entre mai et juillet 2010.

L'équipe de vérification a examiné les accords de contribution, les modifications, les dépenses de fonctionnement et d'entretien ainsi que les contrôles de surveillance (visites sur place, rapports et contrôles financiers).

## 4. Approche et méthodologie

Tous les travaux de vérification se sont déroulés conformément aux normes de vérification interne du Secrétariat du Conseil du Trésor pour le gouvernement du Canada et à la Politique sur la vérification interne, ainsi qu'aux *normes de l'Institut des vérificateurs internes*.

Voici quelques-unes des principales techniques de vérification utilisées :

- des entrevues avec le personnel du programme afin d'examiner les processus, les procédures et les pratiques;
- un examen de l'accord de contribution et des modifications;
- un examen des documents (*Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et Cadre de vérification axé sur les risques*, plan d'activités, présentation au Conseil du Trésor);
- un examen de la documentation, des lignes directrices et des procédures du programme Katimavik, ainsi que des modalités, de la politique et de la législation pertinentes;
- un examen des dépenses de fonctionnement et d'entretien par le biais de visites sur place;
- une téléconférence avec Katimavik-OPCAN.

Des procédures de vérification suffisantes et appropriées ont été suivies et les preuves nécessaires pour appuyer la conclusion de la vérification ont été fournies et se retrouvent dans le présent rapport.

## 5. Observations, recommandations et réponse de la direction

### 5.1 Gestion du risque

#### **5.1.1 Clarification et documentation concernant les programmes de Katimavik-OPCAN**

L'équipe de vérification a constaté qu'il n'existait pas de documentation expliquant et clarifiant l'imputabilité et la gestion des ressources et des fonds pour un nouveau programme mis en œuvre par Katimavik-OPCAN lorsque le Ministère a demandé à celui-ci de diversifier les sources de financement pour le programme Katimavik.

#### **Analyse**

Pour donner suite à la demande du Ministère de diversifier les sources de financement pour le programme Katimavik, Katimavik-OPCAN a créé le programme Éco-stage, un

nouveau programme de stages axé sur l'environnement et le développement durable, qui est financé par une autre source et géré par Katimavik-OPCAN. Le programme Éco-stage a pour objectif d'aider les participants à acquérir des connaissances sur les questions environnementales au moyen de composantes d'apprentissage ayant pour thèmes la biodiversité, la gestion de l'eau, le changement climatique, l'efficacité énergétique, l'agriculture et le développement urbain.

Suite à des entrevues avec l'équipe de gestion du programme Katimavik et de l'examen des courriels échangés entre les équipes de gestion du programme Katimavik et de Katimavik-OPCAN, l'équipe de vérification reconnaît que les programmes Éco-stage et Katimavik gérés par Katimavik-OPCAN sont deux programmes distincts gérés par la même équipe de gestion au sein de Katimavik-OPCAN et ciblant différents groupes d'âge. Cependant, il n'y a aucun document précisant la séparation des dépenses comme les salaires, les déplacements, les coûts de fonctionnement et la programmation.

D'autre part, suite à la revue d'une note d'information sur la page Web du programme Éco-stage qui est accessible par l'entremise du site Web de Katimavik-OPCAN, l'équipe de vérification a observé un manque de clarification entre le programme Katimavik géré par Katimavik-OPCAN et Éco-stage, particulièrement en ce qui a trait aux responsabilités et à l'imputabilité de chaque programme.

Bien que les deux programmes (Katimavik et Éco-stage) soient gérés par la même équipe de gestion au sein de Katimavik-OPCAN, rien ne prouve qu'Éco-stage soit complètement financé par d'autres sources et non par le ministère du Patrimoine canadien, ce qui se traduit par une séparation des fonds qui n'est pas claire.

### **Évaluation du risque**

L'utilisation de ressources communes (services publics, équipe de gestion, loyer, etc.) par les deux programmes pourrait donner lieu à une perte de fonds ou à des remboursements de dépenses inappropriées engagées par le programme. En outre, la diffusion d'information inappropriée sur le site Web de Katimavik-OPCAN pourrait avoir pour effet que le public tienne le Ministère responsable d'un programme qui ne relève pas de lui.

### **Recommandations**

1. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait travailler avec Katimavik-OPCAN afin de s'assurer :
  - que les objectifs et la responsabilisation des divers programmes sont clairement définis et communiqués;
  - qu'il y a une distinction et une compréhension claire entre les programmes financés par PCH et les programmes financés par d'autres sources.

## Réponse de la direction

### ACCEPTÉ

2. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait veiller à ce que des vérifications de la conformité des bénéficiaires et des vérifications financières soient effectuées :
  - afin de fournir l'assurance que les fonds versés à Katimavik-OPCAN sont utilisés aux fins prévues dans l'accord de contribution;
  - afin de s'assurer qu'il y a une séparation des fonds et des dépenses entre les divers programmes gérés par Katimavik-OPCAN.

## Réponse de la direction

### ACCEPTÉ

## 5.2 Gérance et gestion du risque

### 5.2.1 Visites sur place

L'équipe de vérification a constaté qu'aucune visite sur place n'était effectuée dans les collectivités ou les régions où se déroulent les activités du programme Katimavik.

#### Analyse

À la suite de l'examen des rapports sur les visites sur place et des documents contenus dans le dossier de Katimavik-OPCAN pour appuyer le suivi des progrès par rapport à l'accord de contribution, l'équipe de vérification a constaté que l'équipe de gestion du programme Katimavik avait effectué suffisamment de visites à l'administration centrale, quoique ces visites portaient plus particulièrement sur l'aspect financier (salaires, frais de déplacement) et l'aspect de la programmation.

De plus, l'équipe de vérification a examiné la documentation des sept visites sur place qui ont été effectuées durant la portée de la vérification, lesquelles se sont toutes déroulées à l'administration centrale de Katimavik-OPCAN située à Montréal (Québec). Aucune visite sur place n'a été effectuée dans les régions ou les collectivités où avaient lieu les activités de programme. En outre, aucune évaluation du risque n'a été réalisée afin de déterminer les régions ou les collectivités où les visites sur place devraient être effectuées.

#### Évaluation du risque

Les activités de programme se déroulent dans de nombreuses collectivités. Par conséquent, le manque de visites sur place dans les collectivités participantes présente un risque pour ce qui est d'assurer la conformité de Katimavik-OPCAN aux modalités de l'accord de contribution et que le déroulement des activités s'effectue tel que prévu, afin

de rencontrer les objectifs du programme Katimavik. Cela pourrait donner lieu à une surveillance insuffisante du programme et pourrait être perçu comme un manque de diligence raisonnable.

### **Recommandation**

3. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait entreprendre davantage de visites sur place dans les collectivités participantes, fondées sur la diligence raisonnable et l'évaluation du risque, afin de s'assurer que les activités répondent aux objectifs du programme Katimavik.

### **Réponse de la direction**

**ACCEPTÉ**

## **5.3 Gérance**

### **5.3.1 Paiements et gestion du dossier de Katimavik-OPCAN**

L'équipe de vérification a constaté qu'il y avait un manque de documentation, de justification et d'approbations appropriées pour une dérogation à l'une des deux modifications de l'accord de contribution.

#### **Analyse**

Lors de l'examen des paiements, l'équipe de vérification a constaté que l'équipe de gestion du programme Katimavik avait dérogé au calendrier des paiements présenté dans une modification de l'accord de contribution. Le paiement de la retenue pour la modification 2 a été réduit à environ 10 % du dernier paiement (août 2009) au lieu de 10 % de la portion 2009-2010 couverte par la modification (d'avril 2009 à août 2009). Le seul document à l'appui fourni à l'équipe de vérification pour justifier cette réduction était un courriel envoyé à Katimavik-OPCAN provenant de l'ancien conseiller financier du programme, et ce courriel n'avait été envoyé qu'à la fin de la période concernée (27 juillet 2009). Il n'y avait aucune modification officielle pour appuyer les changements dans le calendrier des paiements.

Lors de l'examen du dossier de l'accord de contribution de Katimavik-OPCAN, l'équipe de vérification a constaté qu'il manquait plusieurs rapports au dossier physique et qui ont dû être imprimés à partir des courriels. L'équipe de vérification a constaté que seulement quatre des treize rapports examinés avaient été marqués d'un timbre dateur indiquant à quel moment l'équipe de gestion du programme Katimavik les avait reçus. De plus, l'équipe de vérification a constaté que l'une des demandes officielles de financement n'avait pas été trouvée par l'équipe de gestion du programme Katimavik. Celle-ci a toutefois pu fournir à l'équipe de vérification une note de Katimavik-OPCAN indiquant son désir d'obtenir un financement pour cette période.

## **Évaluation du risque**

En dérogeant à une clause de la modification de l'accord de contribution et en ne consignait pas au dossier la documentation de support avant d'effectuer un paiement, il y a un risque de non-conformité à l'accord de contribution. Cela pourrait résulter en des paiements erronés à Katimavik-OPCAN et à la prise de décisions inappropriées concernant la gestion et l'affectation des fonds

## **Recommandation**

4. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait s'assurer que :
  - les paiements effectués à Katimavik-OPCAN sont en conformité avec les dispositions de l'accord de contribution ou les modifications;
  - la documentation et les justifications concernant la gestion de l'accord de contribution ou les modifications sont conservées dans le dossier de Katimavik-OPCAN tenu par le ministère.

## **Réponse de la direction**

**ACCEPTÉ**

## **5.4 Gérance et responsabilisation**

### ***5.4.1 Renouvellement annuel de l'accord de contribution***

L'équipe de vérification a constaté que, comme l'équipe de gestion du programme Katimavik devait demander des prolongations annuelles et des modifications à l'accord de contribution, il y avait des retards dans l'approbation des modifications. D'autre part, le renouvellement annuel ne permet pas à Katimavik-OPCAN de trouver d'autres sources de financement.

## **Analyse**

De 2007 à 2010, les modalités du programme Katimavik et le renouvellement de l'accord de contribution avaient cours annuellement. Cependant, à l'automne 2009 une annonce de financement pluriannuel a été faite pour les exercices financiers 2011/12 et 2012/13. L'équipe de gestion du programme Katimavik est tenté d'obtenir une autorisation de financement pluriannuel.

Lors de l'examen du dossier de l'accord de contribution de Katimavik-OPCAN, l'équipe de vérification a constaté que, comme le programme Katimavik était renouvelé annuellement, toutes les modifications entrant dans la portée de la vérification étaient signées après la date de début de la période couverte par la modification (1<sup>er</sup> septembre). Par conséquent, aucun paiement n'a été effectué en septembre pour l'une ni l'autre des trois modifications à l'accord de contribution. Ainsi, les besoins de trésorerie de Katimavik-OPCAN deviennent difficiles à gérer et entraînent des problèmes dans la surveillance de l'affectation des fonds.

L'entrevue avec l'équipe de gestion du programme Katimavik a permis à l'équipe de vérification d'apprendre que le fait d'avoir un accord annuel représente un défi pour Katimavik-OPCAN en ce qui concerne l'obtention d'un financement provenant d'autres sources. Par conséquent, un accord pluriannuel avec Katimavik-OPCAN démontrerait l'appui du gouvernement à son égard et l'aiderait dans ses efforts visant à diversifier ses sources de financement. L'entrevue a également permis à l'équipe de vérification d'apprendre que les équipes de gestion du programme Katimavik et de Katimavik-OPCAN éprouvent des difficultés dans leur planification à long terme lorsque le financement n'est confirmé qu'à court terme.

### **Évaluation du risque**

Le manque d'approbations appropriées et opportunes en ce qui concerne les accords de contribution (y compris les modifications) avant la date de début pourrait avoir une incidence sur la capacité de Katimavik-OPCAN à gérer le programme et à engager des dépenses. Cette situation pourrait se traduire par l'incapacité de Katimavik-OPCAN à exécuter le programme et à atteindre les objectifs du Ministère. Aussi, un renouvellement annuel de l'accord de contribution ne permet pas à Katimavik-OPCAN de diversifier ses sources de financement.

### **Recommandation**

5. Le directeur général, Direction générale de la participation des citoyens, devrait poursuivre l'évaluation et la mise en œuvre de moyens appropriés pour améliorer les délais de traitement dans le processus de présentation et d'approbation de l'accord de contribution, et il devrait également continuer de promouvoir l'utilisation d'un accord de contribution pluriannuel.

### **Réponse de la direction**

**ACCEPTÉ**

## Annexe A – Critères de vérification

Les conclusions énoncées pour chacun des critères de vérification utilisés dans la vérification ont été développées selon les définitions suivantes.

Catégorisation numérique	Conclusion relative aux critères de vérification	Définition de la conclusion
1	Bien contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien géré, aucune faiblesse importante constatée;</li> <li>• efficace.</li> </ul>
2	Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien géré, mais certaines améliorations mineures sont nécessaires;</li> <li>• efficace.</li> </ul>
3	Problèmes modérés	<p>Certains problèmes mineurs nécessitent l'attention de la direction (satisfaire à au moins un des deux critères suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faiblesses en matière de contrôle, mais l'exposition au risque est limitée, car la probabilité d'occurrence du risque n'est pas élevée;</li> <li>• faiblesses en matière de contrôle, mais l'exposition au risque est limitée, car l'incidence du risque n'est pas élevée.</li> </ul>
4	Améliorations importantes requises	<p>Il est nécessaire d'apporter des améliorations importantes (satisfaire à au moins un des trois critères suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des redressements financiers s'imposent à l'égard de certains postes ou domaines ou pour le Ministère;</li> <li>• des lacunes en matière de contrôle entraînent une exposition grave au risque;</li> <li>• des lacunes importantes dans la structure de contrôle globale.</li> </ul>

		Nota : Chaque critère de vérification qui est classé « 4 » doit immédiatement être communiqué au DPVE et au directeur général concerné ou à un niveau plus élevé pour la prise de mesures correctives.
--	--	--

Voici les critères de vérification employés et un résumé des données en fonction desquelles l'équipe de vérification a tiré ses conclusions. Dans les cas où des améliorations importantes (4) ou des problèmes modérés (3) ont été observés, ceux-ci ont été consignés dans le rapport de vérification. Le tableau ci-dessous indique l'exposition au risque.

N° du critère	Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
<b>Objectif de vérification :</b> Les objectifs du programme Katimavik sont harmonisés avec ceux du Ministère, et le programme est géré en conformité avec les politiques et procédures du Conseil du Trésor ainsi qu'avec la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .			
<b>Élément du CRG : Gouvernance</b>			
1	Les documents clés établissent adéquatement les liens entre les objectifs et les priorités du programme et ceux du Ministère.	1	À la lumière de l'examen du plan d'activités et du CGRR/CVAR, les liens entre les objectifs et les priorités du programme et ceux du Ministère sont établis adéquatement.
2	Les activités et les objectifs du programme peuvent être mesurés adéquatement. Des indicateurs de rendement sont en place et ils appuient l'atteinte des objectifs du programme.	1	À la lumière de l'examen des documents et des entrevues, l'équipe de vérification a conclu que les indicateurs de rendement sont en place et qu'ils appuient l'atteinte des objectifs du programme.
3	Conformément à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, l'équipe de gestion du programme Katimavik s'est assurée que Katimavik-OPCAN avait revitalisé ou restructuré ses activités. Il existe des documents à l'appui de ces changements, et les	1	Lors de l'examen des documents et des entrevues, l'équipe de vérification a constaté que Katimavik-OPCAN avait revitalisé sa programmation en créant une session de programmes thématiques d'une durée de 24 semaines.

	activités répondent toujours aux objectifs du programme.		
4	Les procédures, les rôles, les responsabilités et la responsabilisation sont définis et communiqués au personnel.	2	Dans l'ensemble, les procédures, les rôles et les responsabilités sont bien définis et compris par le personnel. Cependant, comme il n'y a pas de dates de fin sur les formulaires de délégation de pouvoirs, la responsabilisation n'est pas définie adéquatement.
<b>Élément du CRG : Gérance</b>			
5	Les visites sont clairement liées aux objectifs organisationnels, sont appuyées par de la documentation pertinente et approuvée (articles 32 et 34) et sont conformes à la Directive sur les voyages et à la Politique sur l'accueil du Conseil du Trésor.	3	L'équipe de vérification a constaté que les visites sur place étaient bien documentées; toutefois, celles-ci ne se déroulaient qu'à l'administration centrale de Katimavik-OPCAN. D'autre part, deux des quinze demandes de remboursement de frais de déplacement n'incluaient pas un numéro d'autorisation de voyage.
<b>Objectif de vérification :</b> Les risques liés à l'exécution du programme sont déterminés et bien gérés.			
<b>Élément du CRG : <i>Gestion du risque et services axés sur les citoyens</i></b>			
6	Les risques liés à l'atteinte des objectifs du programme Katimavik (PCH) sont déterminés.	1	L'équipe de vérification a constaté que les risques liés à l'atteinte des objectifs du programme étaient déterminés dans le CGRR/CVAR. De plus, le personnel du programme connaissait et comprenait ces risques.

7	Il existe un mécanisme pour déterminer et évaluer les risques pertinents par rapport au programme, en établir l'ordre de priorité, les atténuer et les surveiller, et en rendre compte.	2	L'équipe de vérification a constaté que les stratégies d'atténuation en place étaient suffisantes pour évaluer les risques, en établir l'ordre de priorité, les atténuer et les surveiller, et en rendre compte. Cependant, les visites sur place devaient inclure des sites autres que l'administration centrale.
8	Une surveillance continue est exercée pour faire en sorte que Katimavik-OPCAN soit en conformité avec les modalités du programme et l'accord de contribution. La documentation recueillie est examinée, documentée, axée sur le risque et comprise par le personnel. Katimavik-OPCAN contribue au processus de surveillance en communiquant régulièrement avec l'équipe de gestion du programme Katimavik et en recevant une rétroaction pertinente.	3	Selon l'information recueillie dans le cadre de la vérification, l'équipe de vérification a constaté qu'aucune information/documentation n'était fournie en qui concerne la responsabilisation et l'effet sur le budget, ainsi que les dépenses et l'affectation des fonds, des ressources partagées avec le programme Éco-stage. En outre, comme toutes les visites sur place se déroulaient à l'administration centrale de Katimavik-OPCAN à Montréal, il n'y avait pas suffisamment d'activités de surveillance pour faire en sorte que Katimavik-OPCAN soit en conformité avec les modalités du programme et l'accord de contribution.
<b>Objectif de vérification :</b> L'équipe de gestion du programme Katimavik a mis en œuvre des contrôles appropriés afin de gérer efficacement l'application de l'accord de contribution avec Katimavik-OPCAN.			
<b>Élément du CRG : Gérance</b>			
9	L'accord de contribution et les modifications sont examinés et approuvés en temps opportun et le niveau d'approbation est approprié. Ils sont signés avant le début de la période visée par l'accord.	3	L'équipe de vérification a constaté que, comme le programme était renouvelé annuellement, l'accord de contribution et les modifications n'étaient pas approuvés avant la date de début du projet. Cependant, l'accord de contribution et les modifications ont été approuvés conformément aux normes de

			prestation de services établies par l'équipe de gestion du programme Katimavik. D'autre part, l'équipe de vérification a constaté qu'il y avait une erreur dans une des trois lettres du ministre envoyées à Katimavik-OPCAN. La lettre mentionnait que le financement provenait du programme Échanges Canada plutôt que du programme Katimavik.
<b>10</b>	L'accord de contribution est conforme aux modalités du programme, au modèle du Ministère ainsi qu'à la réglementation ( <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , directive du CT, etc.)	<b>1</b>	L'équipe de vérification a constaté que l'accord de contribution et les modalités étaient conformes aux modalités du programme, au modèle du Ministère ainsi qu'à la réglementation.
<b>11</b>	Les paiements versés à Katimavik-OPCAN sont en conformité avec l'accord de contribution et la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor.	<b>3</b>	L'équipe de vérification a constaté qu'il y avait un manque de documentation et de justification et d'approbations appropriées pour une dérogation à la modification 2 de l'accord de contribution. De plus, aucun rapprochement manuel n'a été effectué entre le SAP et le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC) pour repérer les montants non concordants.
<b>12</b>	Lorsque sont décelés des paiements inappropriés, des mesures correctives sont prises rapidement.	<b>1</b>	L'équipe de vérification a constaté qu'il n'y a pas eu de paiements inappropriés pendant la vérification et qu'il y avait des procédures établies en cas de paiements inappropriés.
<b>13</b>	L'information de Katimavik-OPCAN (concernant les résultats financiers et le rendement) est en conformité avec l'accord de contribution. Cette information est	<b>2</b>	L'équipe de vérification a constaté que, même si tous les rapports étaient soumis à temps et contenaient l'information appropriée, ils n'étaient pas tous conservés en dossier et n'étaient pas tous marqués d'un timbre dateur indiquant à quel

	fiable, utile, préparée en temps opportun et répond aux besoins du programme.		moment ils avaient été reçus. De plus, l'équipe de vérification a constaté que l'une des trois demandes officielles de financement n'avait pas été consignée au dossier.
<b>Élément du CRG : Responsabilisation</b>			
<b>14</b>	La direction du programme confirme qu'il y a suffisamment de fonds disponibles dans le budget et que ceux-ci sont affectés avant le début de la période de programmation de Katimavik-OPCAN.	<b>3</b>	L'équipe de vérification a constaté que, comme le programme était renouvelé annuellement, l'accord de contribution n'était pas signé avant la date de début du projet, et que cette situation ne facilite pas les efforts de Katimavik-OPCAN visant à diversifier ses sources de financement. En outre, étant donné que la période visée par l'accord de contribution (c'est-à-dire la période de programmation de Katimavik-OPCAN) s'étend sur deux exercices financiers de PCH, les besoins de trésorerie du bénéficiaire deviennent difficiles à gérer et entraînent des problèmes dans la surveillance de l'affectation des fonds à Katimavik-OPCAN.
<b>Élément du CRG : Ressources humaines</b>			
<b>15</b>	Des outils et de la formation sont offerts. Ils sont appropriés et suffisants pour permettre à l'agent de programme et au gestionnaire d'exécuter le programme.	<b>1</b>	L'équipe de vérification a constaté que des outils et un plan de formation étaient offerts, et qu'ils étaient appropriés et suffisants pour permettre à l'agent de programme et au gestionnaire d'exécuter le programme.

## **Annexe B – Définitions**

**Programme Katimavik** : fait référence au programme en tant qu'activité ou projet.

**Équipe de gestion du programme Katimavik** : fait référence à l'équipe de gestion du programme au sein du ministère du Patrimoine canadien.

**Katimavik-OPCAN** : fait référence au bénéficiaire, Katimavik-OPCAN.